

**JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #210**

Job Title / Designation de l'emploi  <b>ENSEMBLIER</b>	Salary Group Groupe 7	Affiliation Affiliation syndicale  STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service  <b>TÉLÉVISION FRANÇAISE</b>			
Function / Fonction  Chargé de choisir et de se procurer, suite à des recherches et en consultation avec le personnel de production, les éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu) afin de répondre aux besoins de la production.			
Description of Duties / Description des tâches  <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Analyse, étudie et choisit les éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu), selon les instructions ou la documentation disponibles ou en consultation avec le personnel de production, afin de répondre aux besoins de la production.</li> <li>2. Effectue des recherches sur les divers styles et époques, la disponibilité des articles et sur les coûts; propose des moyens d'approvisionnement ou d'autres alternatives tout en tenant compte du budget, des besoins et du contexte des émissions.</li> <li>3. Communique avec les fournisseurs pour acheter, louer ou emprunter, selon les budgets alloués, les éléments scéniques et les articles (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu) nécessaires à la production des émissions et négocie les prix les plus avantageux; s'assure que les délais sont respectés.</li> <li>4. Crée et fabrique, au besoin, des éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu) ou donne les indications nécessaires à leur fabrication.</li> <li>5. S'assure que les éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu) soient manipulés ou transportés avec soin; vérifie leur état; recommande les réparations ou les modifications nécessaires.</li> <li>6. Manipule, transporte ou fait transporter les éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu); s'assure qu'ils sont livrés et retournés.</li> <li>7. Donne des instructions et coordonne, au besoin, le travail des machinistes afin d'assurer la mise en place des éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu).</li> <li>8. Informe, au besoin, les différents intervenants sur l'utilisation et la manipulation des accessoires.</li> <li>9. Fournit et soumet les états de frais et les estimations de main-d'œuvre et de matériaux.</li> <li>10. Tient à jour la liste des éléments scéniques (tels que mobilier, accessoires de décor, accessoires de jeu); les photographies pour fins de raccords.</li> <li>11. Effectue, sur demande, les repérages afin d'identifier les besoins en éléments scéniques, accessoires ou autres pour les besoins de la production.</li> <li>12. Participe à des réunions de planification ou de production.</li> <li>13. Rapporte tout bris ou défautuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées.</li> <li>14. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</li> <li>15. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</li> <li>16. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</li> </ol>			
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication <b>30 mars 2009</b>		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

## ***JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI***

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes

**Diplôme d'études collégiales (DEC) en Théâtre-Production (Décors et costumes) ou DEC pertinent**

Prior Experience / Expérience

**Vingt-quatre (24) mois sont requis pour accomplir les tâches de façon satisfaisante**

Where and how acquired / Source de l'expérience

Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation